

## Sanofi place des emprunts obligataires de 8 milliards d'euros

**Paris (France) – Le 15 mars 2018** - Sanofi a placé avec succès des émissions obligataires en 6 tranches (les « **Obligations** ») pour un montant de 8 milliards d'euros :

- 1,0 milliard d'euros d'obligations à taux variable, échéance mars 2020 portant intérêt au taux trimestriel de EURIBOR 3 mois + 15 bps
- 0,5 milliard d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mars 2020, portant intérêt au taux annuel de 0,0%
- 1,75 milliard d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mars 2023, portant intérêt au taux annuel de 0,5%
- 1,5 milliard d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mars 2026, portant intérêt au taux annuel de 1,0%
- 2,0 milliards d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mars 2030, portant intérêt au taux annuel de 1,375%
- 1,25 milliard d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mars 2038, portant intérêt au taux annuel de 1,875%

Les émissions ont été effectuées dans le cadre du programme Euro Medium Term Note.

La transaction permet à l'entreprise de réduire le coût moyen et d'allonger la maturité moyenne de sa dette.

Sanofi affectera le produit net de l'émission de ces Obligations aux besoins généraux de l'entreprise, y compris le financement des acquisitions de Bioverativ et Ablynx.

BNP Paribas, Société Générale CIB et UniCredit Bank ont agi en qualité de coordinateurs globaux et chefs de file de l'opération, aux côtés de Crédit Agricole CIB, Citi, HSBC, ING, J.P. Morgan, RBC Capital Markets et Santander qui ont agi en tant que chefs de file.

### À propos de Sanofi

La vocation de Sanofi est d'accompagner celles et ceux confrontés à des difficultés de santé. Entreprise biopharmaceutique mondiale spécialisée dans la santé humaine, nous prévenons les maladies avec nos vaccins et proposons des traitements innovants. Nous accompagnons tant ceux qui sont atteints de maladies rares, que les millions de personnes souffrant d'une maladie chronique.

Sanofi et ses plus de 100 000 collaborateurs dans 100 pays transforment l'innovation scientifique en solutions de santé partout dans le monde.

Sanofi, Empowering Life, donner toute sa force à la vie.

## Relations médias

Laurence Bollack

Tel.: +33 (0)1 53 77 46 46

[mr@sanofi.com](mailto:mr@sanofi.com)

## Relations investisseurs

George Grofik

Tel.: +33 (0)1 53 77 45 45

[ir@sanofi.com](mailto:ir@sanofi.com)

### AVERTISSEMENT

*Cette communication ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et il n'y aura pas de vente de titres dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction.*

*Les Obligations n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du Securities Act et ne seront pas offertes à la vente ou vendues aux Etats-Unis, ou à des américains (U.S. persons) ou pour le compte ou au profit d'américains, à l'exception de certaines transactions dispensées de l'obligation d'enregistrement du Securities Act.*

*RESTRICTIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE – Les Obligations ne sont ni ne seront destinés à être offerts ou vendus, ou mis à disposition, et ne doivent ni ne devront être offerts, vendus ou autrement mis à disposition de tout Investisseur de Détail dans l'EEE. Pour les besoins du présent paragraphe, un « Investisseur de Détail » se définit comme une (ou plusieurs) personne(s) qui est (sont) un (des) (i) client(s) de détail tel(s) que défini(s) au point 11 de l'Article 4(1) de MiFID II; ou (ii) consommateur(s) au sens de la Directive 2002/92/CE (« IMD »), lorsque ce(s) consommateur(s) n'est (ne sont) pas qualifié(s) de client(s) professionnel(s) tel que ce terme est défini au point 10 de l'article 4(1) de MiFID II. En conséquence, aucun document d'information clé, requis, conformément au Règlement (UE) n°1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail (le « Règlement PRIIPS ») pour offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition des Investisseurs de Détail dans l'EEE, n'a été ni ne sera préparé et en conséquence offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition de tout Investisseur de Détail pourrait être interdit conformément au Règlement PRIIPS.*

*Ce communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés (high net worth companies) et autres personnes à qui ce communiqué peut être valablement adressé au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Order ou (iv) à toute autre personne à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 peut être valablement adressée (toutes les personnes visées ci-dessus étant définies comme les « personnes habilitées »). Les Obligations sont uniquement disponibles pour les personnes habilitées et toute invitation, offre ou incitation à souscrire, acheter ou acquérir par un moyen quelconque de telles Obligations sera suivie d'effet uniquement s'il s'agit d'une personne habilitée. Toute personne qui ne possède pas la qualité de personne habilitée ne doit pas se reposer ou agir sur le fondement de ce document ou sur l'une quelconque des informations qu'il contient.*

*Aucune Obligation n'a été offerte ou vendue ou ne sera offerte ou vendue, directement ou indirectement, au public en France; ni le Prospectus de Base ni aucun document d'offre relatif aux Obligations n'a été distribué ou ne sera distribué au public en France; de telles offres, ventes ou distributions n'ont été faites et ne devront être faite en France qu'à destination des personnes agréées en qualité de prestataires de services d'investissement pour le compte de tiers ou d'investisseurs qualifiés, à l'exception des personnes physiques, investissant dans chacun des cas pour leur compte propre, tel que défini aux articles L.411-1, L. 411-2 et D. 411-1 du Code monétaire et financier.*

### Déclarations Prospectives

*Toutes les déclarations effectuées dans ce communiqué de presse qui ne constituent pas des faits historiques, y compris les déclarations concernant les estimations et les attentes de Sanofi sont des déclarations prospectives et doivent être évaluées comme telles. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations pouvant porter sur les projets, les objectifs, les stratégies, les buts, les événements futurs, les revenus ou performances futurs de Sanofi et sur d'autres informations qui ne constituent pas des informations historiques. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de modifier les informations ci-dessus, sous réserve de la réglementation applicable, et décline spécifiquement toute responsabilité à cet égard.*

### Informations supplémentaires

*Cette communication ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et aucune vente de titres ne sera faite dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction.*